

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24455776

Déposé
23-12-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0837940141

Nom(en entier) : **CALYOS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Zoning de Jumet, 4ème rue 20
: 6040 Charleroi**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONSExtrait de l'acte reçu par Gauthier VANDERHAEGEN, notaire à Charleroi, le 20 décembre 2024, en
cours d'enregistrement.Le comparant (administrateur) a fait la déclaration suivante au notaire et l'a requis d'acter
authentiquement :**A - Constatation de la réalisation de l'augmentation du capital**1. Les décisions prédécrites de l'assemblée générale du 25 novembre 2024 ont reçu leur pleine et
entière exécution.

L'augmentation de capital a été souscrite entièrement.

(…)

142.857 actions nouvelles ont été créées. Chacune de ces actions nouvelles a été entièrement
libérée, par des versements en espèces.Après vérification, le notaire atteste que la totalité des actions ainsi souscrites est entièrement libérée
par versements en espèces effectués au compte ouvert auprès de BNP Paribas Fortis au nom de la
Société CALYOS, de sorte que cette dernière a dès à présent de ce chef à sa disposition une
somme de 2.500.000,00 €

La preuve bancaire de ce dépôt a été remise au notaire.

Le capital de la société a effectivement été porté à 5.255.283,13 €, représenté par 701.991 actions.

B. Modification aux statutsEn conséquence de cette augmentation de capital décidée et réalisée, le comparant requiert le
notaire de constater les modifications apportées ci-après à l'article 5 des statuts, décidée par
l'assemblée générale du 25 novembre 2024 sont devenues définitives :

Article 5 :

– pour remplacer le point 5.1 par le texte suivant :

*"Le capital est fixé à cinq millions deux cent cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-trois euros
treize cents (5.255.283,13 €)**Il est représenté par 701.991 actions sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites."*

– ajout d'un nouveau point 5.2.17 libellé comme suit :

*"5.2.17. L'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2024 a décidé de procéder à une
augmentation de capital par apports en numéraire, à concurrence de 2.500.000,00 €, pour le porter
de 2.755.283,13 € à 5.255.283,13 €, par la création de 142.857 actions nouvelles, du même type et
jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, bénéficiant du droit au
dividende/participant au bénéfice de la Société à partir du 1/1/2025."*

Il en sera tenu compte lors de la coordination des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Délivré avant enregistrement de l'acte, uniquement pour le dépôt au greffe du Tribunal de l'Entreprise et la publication aux annexes du Moniteur belge.

Gauthier VANDERHAEGEN, notaire

Déposé en même temps :

- l'expédition de l'acte;
- les statuts coordonnés.